



CONSIGNES DE SECURITE, D'HYGIENE ET D'ENVIRONNEMENT DE LA BRARUDI.

1. L'accès aux zones de production est interdit sauf sur permission du responsable de la zone de production ;
2. Tous les nouveaux employés doivent être transcrits dans un registre de la sécurité à l'entrée et doivent obligatoirement recevoir un briefing sur les instructions de sécurité de Brarudi à la salle prévue à cet effet;
3. L'accès aux zones de production est conditionné par le port des équipements de protection individuelle appropriés et approuvés par SHE Manager (chaussures/botte de sécurité, casque, lunettes de sécurité, bouchons d'oreilles, gants de protection, ceintures de sécurité). Les équipements sont spécifiques aux différentes zones comme cela est montré par affichage devant l'entrée dans chaque zone
4. Il est interdit de prendre des photos ou de faire des vidéos à l'intérieur de Brarudi sauf sur autorisation du chef de département ou du directeur;
5. Les armes ne sont pas autorisées sur le site ;
6. Pour éviter les collisions avec les véhicules ou les chariots élévateurs, il est obligatoire de marcher dans les passages piétons prévus à cet effet;
7. La vitesse maximale autorisée est de 10km/h et le parking est seulement autorisée dans les endroits aménagés ;
8. Fumer est strictement interdit sauf dans les zones fumeurs aménagées et communiqués via le plan d'évacuation.
9. La consommation d'alcool est strictement interdite pendant les heures de travail. Elle est autorisée dans les endroits comme le bar selon un horaire défini par la direction ;
10. Les travailleurs doivent être formés sur le travail à faire et la manière de le faire en sécurité. Avant le début du contrat un Safety induction est organisé pour tous les travailleurs de la société. Un certificat est octroyé et sera présenté à l'entrée comme preuve que le travailleur a été formé
11. Il est obligatoire de maintenir sa zone de travail propre et rangée pour éviter les accidents;
12. Pour une société ayant plus de 30 personnes, désignez un responsable sécurité de la société contractante qui suit en permanence avec l'équipe sur place ;
13. Reportez au responsable sécurité tout incident/accident et presque-accident qui surviendrait sur le lieu de travail et toute situation dangereuse pouvant générer des incidents /accidents et presque-accidents.
14. La société contractante est responsable de la fourniture des équipements de travail requis à tout son staff. La Brarudi est seulement tenue de contrôler l'état et la disponibilité de ces équipements pour chaque agent sur son site.
15. Le non-respect des procédures de sécurité expose l'agent à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion du site Brarudi.
16. La société est tenue de savoir qu'une évaluation hebdomadaire de respect des règles de sécurité est conduite. Cette évaluation transmise au management à la fin de chaque année contribue dans le choix d'une société donnée pour les marchés futurs.

TRAVAUX DANGEREUX

17. Tout travail dangereux (travail en hauteur, travail pouvant produire du feu, travail à haute température, travail en espace confiné, travail électrique, excavation, démolition, mise en peinture, etc.) ne peut commencer sans un permis de travail validé par qui de droit
18. Le périmètre de travail doit toujours être bien délimité physiquement et l'accès n'est interdit à toute personne étrangère à l'activité